

DELEGATION DE Mme Alexandra SIARRI

D -20110116

Aménagement d'un terrain de stabilisation pour deux groupes familiaux de gens du voyage. Autorisation. Décision.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son troisième Projet social (action 55), la Ville a validé le principe d'aménager des terrains pour plusieurs familles de gens du voyage vivant sur le quartier de la Bastide, et dont les enfants sont régulièrement scolarisés. Ces gens du voyage sédentaires sont des habitants stables de la rive droite : certains parents ont eux-mêmes été scolarisés sur place. Quelques familles sont également déjà prêtes à franchir le pas d'un logement classique.

Il s'agit donc de les accompagner dans un parcours résidentiel, vers une forme d'habitat adapté qui sera à définir avec et pour eux, en prenant à la fois en compte leur culture propre et les impératifs d'un secteur d'aménagement.

Les deux groupes familiaux concernés en premier lieu, soit 10 familles au total, sont en effet stabilisés dans le périmètre de l'OIN Bordeaux Euratlantique, rive droite. Les opérations d'aménagement étant actuellement en phase d'études préalables, une durée de trois ans est envisageable avant que ne commencent les travaux.

C'est sur cette durée que la création d'un terrain de stabilisation est souhaitée, en commençant dès maintenant à préparer avec les familles le relogement ultérieur dans un habitat adapté pérenne. Le cahier des charges de l'étude de programmation urbaine de l'OIN sur ce secteur intègre déjà cette donnée. Les familles seront également accompagnées en ce sens par l'Association des Amis des Voyageurs (ADAV 33).

Pour faciliter l'accompagnement de ces familles dans leur parcours d'insertion, la Ville souhaite mettre à disposition un terrain lui appartenant (parcelle BN12), moyennant un aménagement adéquat. Aquitanis, via sa cellule Habitats spécifiques qui dispose d'une forte expertise en la matière, mènera les travaux de raccordement en eau et électricité, ainsi que la gestion quotidienne du terrain (perception des redevances, vérification des familles présentes), moyennant une subvention budgétée dans le cadre du Projet social (cf. annexe). Des travaux d'encochement sont également prévus, afin de délimiter précisément le périmètre d'accueil de ces familles et prévenir l'arrivée d'autres familles non stabilisées.

L'investissement s'élève à :

- 10 372,91 € TTC pour les travaux de raccordement en eau et électricité réalisés par Aquitanis,
- 892 € TTC pour les travaux d'encochement,

Le fonctionnement s'élève à 3887 € TTC pour la gestion annuelle du terrain de stabilisation par Aquitanis.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser le maire à signer la convention d'intervention avec Aquitanis annexée à la présente délibération.
- autoriser le maire à verser la subvention à Aquitanis pour le raccordement du terrain en eau et électricité.
- autoriser le maire à engager les dépenses de fonctionnement afférentes.

Annexe :

CONVENTION D'INTERVENTION

Entre

La Mairie de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain JUPPE, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du

Ci-après dénommée la Collectivité ;

D'une part

Et

Aquitanis, Office Public d'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux, dont le siège est fixé 94 Cours des Aubiers à BORDEAUX, immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 779 186 394, et représenté par son Directeur Général, Bernard BLANC, désigné à ces fonctions suivant la délibération du Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2008.

Ci-après dénommé, Aquitanis ;

D'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet

Dans le cadre de son troisième Projet Social, la ville de Bordeaux a validé le principe d'accompagner la stabilisation de familles de gens du voyage actuellement sédentarisées sur la Bastide (Action 55).

Dans un secteur contraint par les prochaines opérations d'aménagement (OIN Bordeaux Euratlantique, ZAC Bastide Niel, Bastide Brazza), elle souhaite proposer une solution pérenne de logement aux familles par la réalisation d'habitats adaptés au sein du futur tissu urbain, et non à sa marge. Cette réalisation nécessite un temps d'étude et de réalisation de plusieurs années.

Dans l'intervalle, la ville de Bordeaux a décidé de dédier une partie d'un site lui appartenant situé à l'extrémité de la rue Buthaud (parcelle BN12) pour permettre à deux groupes familiaux, vivant actuellement sur des terrains non adaptés, d'y stationner en attente de leur relogement. Ces groupes sont identifiés et suivis par l'Association des Amis des Voyageurs ADAV33.

Le Pôle Habitats Spécifiques d'Aquitanis, spécialisé depuis 5 ans dans la gestion d'aires d'accueil, aires de grands passages et habitats adaptés pour les gens du voyage, accepte de réaliser les installations permettant la facturation des consommations en eau et électricité et la gestion de la perception du droit de séjour dû par les familles.

La présente convention précise les engagements de chacune des parties prenantes et leur financement.

Article 2 – Engagements d'Aquitanis

1 – Réaliser les travaux d'aménagements selon les éléments techniques précisés en annexe.

2 – Assurer la gestion du terrain de stabilisation.

1 – Les travaux feront l'objet d'une réception conjointe de la Collectivité et d'Aquitanis ouvrant l'accord du financement des travaux. Les équipements installés, hors compteurs ERDF, seront la propriété de la collectivité et seront restitués au moment de la fermeture du site.

2 - La gestion du terrain de stabilisation est basée sur une visite hebdomadaire d'un gestionnaire sur site et sur une participation aux réunions de coordination avec la Mairie et l'ADAV33.

Les missions d'Aquitanis sont les suivantes :

- Constater la présence de caravanes et faire le relevé de leurs immatriculations,
- Expliquer les règles de fonctionnement et faire signer le contrat de résidence par les familles.
- Relever une fois par semaine les indices des compteurs d'eau et du compteur électrique,
- Facturer à chaque famille sa propre consommation en eau et en électricité,
- Recouvrer les sommes dues précisées dans l'arrêté de régie de recettes mis en place pour la gestion comptable du site d'accueil. Le responsable du Pôle Habitats Spécifiques et le responsable de l'habitat adapté acceptent d'être nommés régisseurs et régisseurs adjoints.
- Reverser tous les mois les sommes encaissées à la Recettes des Finances de Bordeaux Municipale et CUB définie dans l'arrêté de régie de recettes.
- Agir avec les familles pour éviter le stockage d'objets et déchets divers, et demander les enlèvements si nécessaire,
- Veiller au bon fonctionnement de l'enlèvement des ordures ménagères.
- Réparer les dysfonctionnements constatés concernant les équipements installés sur le terrain de stabilisation.
- Rendre compte à la collectivité et à l'ADAV33 de la situation sur le site d'accueil à minima lors d'un comité technique partenarial trimestriel et autant que de besoin en cas de nécessité, par le biais du chef de projet ville désigné au sein de la Direction Générale de l'Aménagement.

Article 3 – Engagements de la Collectivité

La collectivité :

- Fournit et pose les enrochements pour limiter la zone de stationnement du terrain de stabilisation,
- Prend à sa charge les abonnements en eau et électricité destinés aux alimentations des caravanes,
- Définit les tarifs d'eau et d'électricité et leur évolution,
- Prend à sa charge les frais d'entretien des installations : alimentations en eau et électricité, accès, entretiens forestiers autour des espaces de stationnement.
- Crée une régie de recettes pour permettre l'encaissement des sommes dues.

Article 4 – Tarifs applicables

- Le droit de séjour est de 10 € par famille et par mois.
- Le prix de l'eau facturé est au coût réel, validé conjointement par les services de la Collectivité et Aquitanis.
- Le prix de l'électricité facturé est au coût réel, validé conjointement par les services de la Collectivité et Aquitanis.

Article 5 - Durée de l'intervention :

L'intervention sera effective dès la signature de la convention jusqu'à la fermeture du site. La collectivité pourra arrêter l'intervention sans justification, sous réserve d'un préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé réception adressée à Aquitanis.

Article 6 - Coûts d'intervention

La collectivité attribue une subvention de 10 372,91 € TTC à Aquitanis pour conduire la réalisation des travaux de raccordement en eau et électricité.

La gestion du site représente un coût annuel de 3 250,00€ Hors taxes (3 887,00€ TTC), soit :

- | | | | |
|------------------------------------|-----------|--|--|
| ▪ entretien et petites réparations | 600,00€ | | |
| ▪ frais de personnel | 1 950,00€ | (1,5 heures par semaine d'un gestionnaire) | |
| ▪ frais de déplacement | 400,00€ | | |
| ▪ frais de gestion | 300,00€ | | |

La Collectivité prend en charge cette dépense sur la base de facturation trimestrielle à terme échu.

Article 7 : Litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de l'application de la présente convention sont du ressort du Tribunal de Bordeaux.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Mairie de Bordeaux

Pour Aquitanis

Le Maire

Le Directeur Général

Alain JUPPE

Bernard BLANC

M. LE MAIRE. -

Nous allons joindre les délibérations 81 et 116.

D'abord Mme FAYET sur la 81.

MME FAYET. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de donner un avis sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui est piloté par le préfet et par le président du Conseil Général. C'est le troisième schéma de ce type. Il y en a eu un en 1997, un en 2003 et maintenant celui qui nous est proposé en 2011.

Actuellement 304 places ont été réalisées en Gironde, ce qui est une réalisation tout à fait correcte, dont 230 places réalisées sur la seule Communauté Urbaine de Bordeaux, c'est-à-dire que la Communauté Urbaine a atteint 70% de ses objectifs.

Sur Bordeaux plus précisément, une aire d'accueil de 15 emplacements, soit 30 places, a été réalisée à Bordeaux Nord. Elle fonctionne dans de très bonnes conditions.

Une deuxième aire CUB Rive Droite était prévue. Il était écrit dans le précédent schéma que ce serait préférentiellement sur Bordeaux Bastide, en articulation avec Lormont, Cenon, Floirac, Bouliac et Artigues.

Le Maire de Bordeaux a pris contact avec ces différentes communes qui n'ont pas souhaité donner suite à cette proposition d'une aire commune.

Pendant ce temps des terrains familiaux ont été réalisés par les Villes de Cenon et d'Artigues ; et sur La Bastide nous sommes en train, comme l'expliquera Alexandra SIARRI, de favoriser également la sédentarisation de certaines familles.

Pour les aires de grand passage, à l'origine 7 terrains étaient prévus. Puis il a fallu un peu rabattre nos ambitions. On en est revenu à 3. En fait, c'est essentiellement le terrain du Parc des Expositions et l'été dernier le terrain de Tourville qui ont servi pour le grand passage.

Dans le même temps je dois rappeler aussi que la Ville avait réalisé une aire d'accueil pour les forains, toujours sur La Bastide – n'est-ce pas Muriel – les forains juridiquement étant considérés comme des gens du voyage.

Pour ce nouveau schéma 2011 / 2017 - vraisemblablement puisque leur durée est de 6 ans - il est rappelé la nécessité de faire cette aire CUB Rive Droite.

Les Villes de Cenon et d'Artigues ont été exonérées de cette obligation au motif qu'elles réalisaient un terrain familial.

Bordeaux Bastide réalise aussi des terrains familiaux mais n'est pas exonérée pour autant, d'après le schéma régional.

Donc le Maire de Bordeaux propose qu'une deuxième aire soit réalisée à Bordeaux Bastide puisqu'il semble que l'on puisse dégager du foncier dans cette optique.

En revanche le schéma prévoit aussi sur la CUB 50 places supplémentaires et donc à ce titre imagine que 30 places de plus pourraient être créées sur Bordeaux.

Nous vous proposons de donner un avis défavorable et de nous en tenir à une aire sur Bordeaux Nord, celle qui existe, et une aire sur La Bastide, en plus des terrains familiaux dont on parlera dans un instant.

Enfin pour le grand passage, comme je vous le disais, en 2003 il était question de 7 sites autour de la Communauté Urbaine. Ces sites n'ont jamais vu le jour.

Maintenant le schéma se focalise sur le terrain de Tourville situé à Bordeaux Nord qui passerait de 2 à 4 ha, qui permettrait d'accueillir 200 familles. Ce terrain doit être équipé par la Communauté Urbaine avant l'été. Il y a donc urgence.

Néanmoins nous souhaitons insister sur le maintien d'un principe de rotation. Ce terrain de Tourville n'est pas créé pour 20 ans. Il faut vraiment que d'autres communes de l'agglomération, notamment sur CUB Ouest et CUB Sud, proposent des terrains de grand passage.

Enfin pour les grands rassemblements, 500 à 600 familles, donc de très grands rassemblements, le Parc des Expositions de la Ville de Bordeaux peut rester disponible éventuellement.

Une instance de coordination se réunira régulièrement sous l'égide du Préfet de la Gironde. La gestion des aires de grand passage sera vraisemblablement confiée comme l'année dernière à Aquitanis.

En résumé :

- Nous avons une aire à Bordeaux Nord ;
- Nous acceptons une nouvelle aire à Bordeaux Bastide ;
- Nous créons des terrains familiaux qui aboutiront à une sédentarisation ;
- Et nous acceptons une aire de grand passage sur Bordeaux Maritime.

Je pense qu'en faisant cela Bordeaux paye largement son écho à l'effort collectif girondin pour l'accueil des gens du voyage.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme SIARRI sur la 116.

MME SIARRI. -

Dans le cadre de son projet social la Ville a validé le principe d'aménagement des terrains pour plusieurs familles des gens du voyage vivant sur le quartier de Bordeaux-Bastide et dont les enfants sont régulièrement scolarisés. C'est l'action 55.

Il s'agit donc de les accompagner dans un parcours résidentiel vers une forme d'habitat adapté qui sera à définir avec eux et pour eux.

Il y a rive droite 3 groupes familiaux, soit 17 familles, c'est-à-dire 30 personnes. Un groupe est déjà stabilisé rue Lajaunie. Les familles ont d'ailleurs toutes fait une demande de logement social.

Cette délibération concerne la création d'un terrain de stabilisation pour deux groupes familiaux, soit 10 familles.

Il s'agit donc de les accompagner et également de mettre à leur disposition un terrain durant trois années au cours desquelles les opérations d'aménagement de l'OIN Bordeaux Euratlantique seront étudiées puisqu'elles sont actuellement en phase d'études préalables.

Dans cette délibération on vous demande de bien vouloir :

- Autoriser le maire à signer la convention d'intervention avec Aquitanis et à leur verser la subvention pour le raccordement du terrain en eau et en électricité ;

Et autoriser le maire à engager les dépenses de fonctionnement afférentes.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme PARCELIER

MME PARCELIER. -

Monsieur le Maire, chers collègues, quelques mots puisque La Bastide est particulièrement concernée par l'accueil des gens du voyage.

Tout d'abord sur les terrains provisoires dont vient de parler Alexandra SIARRI je voudrais vraiment préciser que c'est pour des familles qui sont installées de très longue date sur le quartier de La Bastide, mais installées sur des espaces occupés sans autorisation, que ce soit rue Dartagnan, Cité des Fleurs, ou dans d'autres lieux.

Ces familles ont des enfants scolarisés depuis plusieurs années tant à l'école Nuyens qu'au collège Léonard Lenoir. Elles ont une volonté de sédentarisation, mais elles sont chassées d'un espace à un autre très régulièrement, ce qui fait que même des enseignants s'étaient mobilisés il y a deux-trois ans car ils sentaient une inquiétude importante de la part des enfants qui avaient peur que leur famille soit évacuée chaque matin.

Donc il est important aussi pour la sérénité de l'éducation et de la scolarité de ces enfants de trouver une solution.

C'est pourquoi nous allons vers ces terrains provisoires en attendant de pouvoir réaliser sur La Bastide un habitat adapté pour les familles qui souhaitent s'y installer ; pour ces familles-là où peut-être d'autres si celles-ci sont parties vers un autre type de logement.

Nous faisons donc pour ces familles qui attendaient depuis deux-trois ans, ces terrains provisoires qui sont rue René Buthaud où elles sont déjà installées pour une partie. Et comme cela a été dit, nous allons avec l'aide d'Aquitanis y installer eau, électricité et sanitaires.

Il y aura évolution car ceci est provisoire.

Le deuxième point est le schéma départemental dont vient de parler Véronique FAYET.

Il est vrai que depuis 2003 ce sujet est en débat sur La Bastide. Il a été évoqué, comme cela a été rappelé tout à l'heure par Véronique FAYET, qu'en 2003 on parlait d'une aire d'accueil type aire d'accueil de Bacalan. Ce même type a été évoqué sur Bordeaux rive droite.

Des échanges et des discussions ont eu lieu avec les autres communes de la rive droite pour faire une aire à partager, mais nos appels n'ont pas eu du tout de succès. Les motifs en étaient soit la création de terrains familiaux, soit un fort pourcentage de logements sociaux dans ces communes. Il est vrai qu'à La Bastide nous avons selon les chiffres entre 35 et 39% de logements sociaux, mais ce pourcentage est inférieur à celui des communes avoisinantes comme Cenon, Lormont ou Floirac.

Donc aujourd'hui le schéma revient sur cette obligation d'une aire d'accueil sur Bordeaux rive droite qui est une aire, je le répète, type Bacalan, c'est-à-dire une quinzaine d'emplacements pour une trentaine de caravanes, et comme à Bacalan, une présence des gens du voyage d'une durée de 3, 6 ou 9 mois.

Je crois qu'aujourd'hui nous devons y être favorables parce qu'il faut être réalistes et pragmatiques, il y a un besoin d'accueillir ces familles et les accueillir de façon décente. Le schéma de toute façon l'impose. Et il est vrai qu'à La Bastide il y a des espaces libres, il y a des friches et il va y avoir de grands projets d'aménagement.

Donc je pense qu'il vaut mieux y être favorable aujourd'hui plutôt que d'attendre qu'on nous l'impose. Etre favorables aujourd'hui permet de travailler avec les architectes urbanistes pour qu'ils intègrent au mieux ces espaces dans les aménagements urbains des prochaines années. Ainsi ces populations seront le mieux insérées et le mieux acceptées possibles si l'on travaille dès aujourd'hui sur cette insertion et cet accompagnement.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, Mme FAYET, Mme SIARRI, j'avais prévu de commencer mon intervention en regrettant le saucissonnage de la problématique des gens du voyage dans ce Conseil puisque nous ne devons examiner qu'en fin de Conseil la création du terrain de stabilisation portée par un autre adjoint.

Cependant qui s'occupe de quoi ? C'est un peu à y perdre son latin. Cet étêtement pourrait être dommageable sur un dossier aussi complexe.

Vous ne pourrez que le reconnaître, nous sommes en retard par rapport à la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage qui prévoit le principe selon lequel chaque département définit les modalités d'accueil et d'insertion des gens du voyage dans le schéma départemental, et qui rappelle que la maîtrise d'œuvre d'ouvrage des opérations relève des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale compétents.

La loi ouvrait ainsi le droit au logement pour chacun ce qui me paraît pour ma part primordial dans notre société.

Je rappelle que le schéma départemental girondin du mois dernier a été signé en 2003 et qu'il prévoyait pour Bordeaux 3 terrains et 245 places d'accueil. Je crois que nous sommes encore loin du compte et que nous sommes face à une délibération qui va encore faire perdre du temps à la ville sur ce sujet, ce qui a d'ailleurs entraîné une période de crise cet été pour l'accueil des citoyens... (Interrompue)

MME FAYET. -

(Hors micro)

MME AJON. -

Nous sommes en retard puisque nous nous opposons sur une partie du schéma départemental. Vous émettez bien un avis défavorable sur une partie des propositions, Mme FAYET ? C'est ce que vous venez de nous dire...

MME FAYET. -

(Hors micro)

M. LE MAIRE. -

Attendez. Mme AJON va terminer. Vous lui répondrez après, Mme FAYET.

Terminez Madame.

MME AJON. -

On m'a coupée. Je reprends. Excusez-moi.

Pourtant le partage du tissu urbain par tous c'est bien une notion de développement durable. Cette population a donc sa place dans le développement de notre ville comme chaque citoyen. C'est pourquoi je me félicite de la création des terrains de stabilisation de familles ancrées depuis des années sur le quartier de La Bastide.

Par contre il serait opportun que cet accueil se fasse sur tous les quartiers bordelais. Ainsi les terrains de stabilisation et la création de logements adaptés ne peuvent toujours se faire que sur les mêmes territoires que ceux déjà porteurs des aires permanentes. En ce domaine malheureusement nous entendons toujours parler des mêmes secteurs et rarement de ceux de Saint-Augustin ou de Saint-Seurin.

Enfin si Bordeaux accapare de nombreuses participations financières des autres collectivités pour ses propres projets comme culturels ou économiques, elle ne peut après refuser son attractivité pour les autres projets comme celui-ci d'ampleur nationale qui est un projet social par excellence qui traduit la volonté d'intégration et de considération de toutes les populations de notre société.

J'espère enfin que vous ne détournerez pas le débat en mettant la lumière sur d'autres communes n'ayant pas rempli leurs obligations, car nous parlons ici de Bordeaux, et que l'objectif est bien de respecter la loi et non de se cacher derrière les mauvais élèves pour en réaliser le moins possible, même si je pense que cette problématique doit être portée par tous. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

L'accueil des gens du voyage et l'obligation de respecter la loi en termes d'aires respectant les principes de la loi Besson est évidemment un sujet difficile. Tout le monde dit en général : Oui, il faut accueillir, mais « not in my back-yard ».

Nos collectivités du coup sont en retard, parfois même très en retard, et parmi nos collectivités, même si la CUB a atteint 70% de ses objectifs, on sait très bien qu'un certain nombre de communes de la CUB se sont regroupées, notamment de grosses communes, pour au final faire des aires qui sont évidemment très en-deçà des besoins d'accueil.

Concernant la problématique de la délibération d'aujourd'hui qui consiste à acter l'aire qui existe déjà qui est celle de Bacalan - où le bon fonctionnement a cet effet induit qui est une volonté de sédentarisation des personnes qui occupent une grande partie des emplacements de cette aire de Bacalan - il faut évidemment souligner l'échec de notre projet initial sur la rive droite. Alors certes, il y a le fait que les autres communes limitrophes n'ont pas voulu y jouer, mais il y a également la difficulté pour notre ville d'aller au bout de sa volonté politique.

Et j'observe aujourd'hui qu'avec la délibération concernant l'aire de grand passage c'est à nouveau un secteur de Bordeaux qui va être mis à contribution, comme dit Mme FAYET, c'est le secteur de Bordeaux Nord puisque l'aire de Tourville va se situer en fait à quelques centaines de mètres de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Jallère.

Troisième élément. Nous ne nous satisfaisons pas du fait que la ville déclare irrecevable ses obligations de respecter la loi et les principes du schéma départemental par la création d'une troisième aire.

Nous estimons qu'il aurait été utile de chercher l'idée d'une autre aire des gens du voyage, non pas à Saint-Seurin, parce que je ne vois pas où à Saint-Seurin, mais plutôt sur les espaces un peu plus herbacés de Caudéran, ce qui aurait permis dans le cadre de la mixité sociale de travailler à un exemple de mise à contribution d'un grand quartier de notre ville pour l'accueil des gens du voyage... M.LOTHAIRE ne souriez pas...

Pour être un peu ironique, M. LOTHAIRE, on aurait préempté une partie du golf ou du vaste espace autour de Sainte Germaine ça ne m'aurait pas personnellement choqué. Et connaissant vos convictions, M. LOTHAIRE, et votre capacité de persuasion, je suis sûr que vous auriez pu convaincre la population de Caudéran d'apporter sa touche à l'intérêt général.

En conclusion sur cette délibération proprement dite nous allons nous opposer du fait du constat de ne pas aller jusqu'au bout de nos ambitions.

M. LE MAIRE. -

Mme NOËL

MME NOËL. -

Monsieur le Maire, moi je suis pour ma part assez étonnée de la manière dont est présentée cette délibération sur le schéma directeur des gens du voyage.

Je voudrais rappeler quelques éléments de contexte qui me paraissent importants.

D'abord pour dire quand même que le département et l'agglomération constituent un pôle important concernant les déplacements des gens du voyage, et ce tout simplement du fait de la situation géographique du département et de l'agglomération carrefour de l'arc atlantique et du bassin parisien, et en relation avec l'arc méditerranéen, via la vallée de la Garonne. On sait que de tradition ce sont les lieux de passage des gens du voyage.

De cette situation résulte des besoins et des obligations pour l'accueil des gens du voyage. Ce sont ces besoins et ces obligations qui sont contenus dans le schéma départemental.

Le bilan du schéma fait état de ce qui est réalisé et non réalisé, mais également de la situation actuelle qui laisse apparaître une très forte augmentation du stationnement en dehors des aires d'accueil entre 2006 et 2009. Cela révèle l'importance du besoin qui n'est pas couvert.

Il fait état du fait que plus d'un tiers des stationnements se font sur des terrains privés car les collectivités locales n'ont pas rempli leur rôle.

Il fait état des nombreuses frictions qu'entraîne cette situation. On a encore en mémoire les difficultés de l'été dernier liées au fait que les collectivités n'avaient pas mis en place l'aire de grand passage et de grand rassemblement rendue obligatoire par la loi.

On assiste ainsi de manière permanente à des occupations illégales, à des expulsions, à des réinstallations dans de mauvaises conditions autant pour les gens du voyage que pour les riverains qui effectivement se plaignent souvent de leur présence.

Donc je crois que la situation fait qu'aujourd'hui nous devons réaliser nos obligations qui sont contenues dans ce schéma. Comme l'a dit Mme FAYET, je le rappelle : première mouture, 97, ça fait maintenant presque 15 ans, deuxième mouture 2003, et nous sommes en 2011.

Concernant les aires d'accueil qui sont le problème le plus fréquemment mis avant, la CUB devait réaliser sur son territoire 376 places en aires d'accueil. A ce jour, effectivement, 67% ont été réalisés.

Aujourd'hui le nouveau schéma prévoit qu'il faut en ajouter 100 de plus, dont 50 sur l'agglomération bordelaise. Sur ces 50 places, 30 sont localisées sur Bordeaux et 20 sur la CUB en secteur Sud.

Ainsi donc la situation bordelaise aujourd'hui est la suivante : elle devait réaliser une première aire de 30 places, Mme FAYET l'a évoqué, c'est l'aire de Bordeaux Nord de 32 places qui a été réalisée. Elle devait réaliser une seconde aire de 30 places qualifiée de Bordeaux rive droite qui n'a jamais vu le jour. Et il lui est demandé dans le cadre de la révision du schéma d'en réaliser une seconde de 30 places.

Si mes comptes sont bons, cela fait 60 places pour la Ville de Bordeaux sur un total de 376 + 50 demandées aujourd'hui, donc ça fait un total de 18% d'aire sur la Ville de Bordeaux.

Sachant le poids de Bordeaux dans l'agglomération bordelaise, est-ce que c'est vraiment aussi inconcevable que d'imaginer que la Ville de Bordeaux puisse réaliser 60 places en aire d'accueil pour les gens du voyage ?

Je reviens à cette fameuse rive droite. Les communes ne cessent de se renvoyer la balle depuis maintenant une dizaine d'années sur cette question. Là on a tout un déroulé sur le fait que nous, on fait ci, mais on n'a pas été pris en compte alors que Cenon fait ça, mais l'a été..

Le fait est qu'effectivement la Commune de Floirac a été exonérée de l'obligation de réaliser une aire d'accueil dans les conditions qui sont fixées dans la loi – c'est rappelé dans le texte – de même qu'il est précisé que l'aire d'accueil ne sera pas recherchée sur les Communes de Cenon et d'Artigues.

Il n'en reste pas moins que nous avons une obligation de réaliser 30 places quartier de La Bastide, en accord avec Bouliac et Lormont.

Donc ça je crois que ça ne se discute pas. Nous ne sommes pas les seuls à n'avoir pas réalisé les aires. Sur les aires non couvertes dans l'agglomération il y a encore aujourd'hui Pessac et Gradignan. 40 places restent également à couvrir.

Vous évoquez comme réponse que Bordeaux développerait en lieu et place un habitat adapté. Il me semble important de rappeler que les aires d'accueil sont destinées aux gens du voyage non sédentarisés, alors que l'habitat adapté est destiné aux gens du voyage qui se sédentarisent, ce qui constitue un autre volet qui n'a absolument rien à avoir avec la question du déplacement des gens du voyage.

Sur cette question autre et toute particulière qui est celle de l'habitat adapté nous avons là encore des obligations qui elles aussi sont contenues dans le schéma d'accueil, mais qui sont à traiter parallèlement et non en substitution de la question des aires d'accueil.

En tout, je le rappelle, ce sont 250 familles sur la CUB qui doivent bénéficier de logements adaptés ou de terrains familiaux, et donc sur ces 250 familles Bordeaux propose de mettre à disposition 3 terrains familiaux à destination de 17 familles. Mais je vous indique qu'il y a d'autres projets. Sur le Haillan, 63 familles, Ambarès, Mérignac, Eysines, Cenon, etc. Nous ne sommes pas les seuls à répondre à nos obligations dans ce domaine.

Concernant l'aire de grand passage la situation est semble-t-il moins difficile, encore que là encore chacun se renvoie la balle. Le nouveau schéma prescrit 2 aires, donc 1 aire de plus que dans le précédent schéma : 1 aire sur Bordeaux, c'est l'aire que nous connaissons aujourd'hui de 2 ha qui doit passer à 4, 1 aire sur Mérignac qui reste à réaliser, et 1 aire sur une commune de la CUB hors Bordeaux et Mérignac qui reste à réaliser également.

Donc en la matière il reste des obligations aux uns et aux autres. Moi ce que j'ai du mal à admettre c'est qu'il y ait débat sur cette nécessité...

M. LE MAIRE. -

Chère Madame, je ne voudrais pas vous interrompre, mais vous en êtes à 7 minutes. Je regrette, mais...

MME NOËL. -

Le schéma aurait été mis en œuvre je n'en serais pas à 7 minutes...

M. LE MAIRE. -

Madame, ça c'est un prétexte. Vous nous expliquez des choses qu'on sait parfaitement. Donc si vous pouviez être un petit peu plus concise ça serait bien pour tout le monde. Pensez aussi à vos collègues.

MME NOËL. -

J'ai à peu près terminé...

M. LE MAIRE. -

Oui, terminez. Très bien. Mais ça fait sensiblement plus de 5 minutes.

MME NOËL. -

Pour conclure, nous avons une troisième obligation qui est de réaliser l'aire de grand rassemblement. J'espère là encore que la coordination avec l'Etat va se faire dans de meilleures conditions parce que ce n'est pas le cas.

En d'autres termes...

M. LE MAIRE. -

Si vous l'avez déjà dit en certains termes ce n'est peut-être pas la peine de le répéter en d'autres termes...

(Rires)

M. LE MAIRE. -

Allez-y. Concluez.

MME NOËL. -

Moi je ne considère pas que c'est un sujet amusant. Je considère que c'est dramatique qu'on n'ait pas trouvé le moyen...

M. LE MAIRE. -

Merci beaucoup, Madame, de cette leçon de morale. On va essayer de vous répondre. Je crois que vous avez dit l'essentiel.

MME NOËL. -

Oui, mais en attendant nous, nous avons demandé à de nombreuses reprises au fil des ans de faire partie de la commission qui traiterait cette question. Nous considérons que c'est important. Nous n'avons jamais eu de suite. Il semble...

M. LE MAIRE. -

Pardon. Je vais être obligé de vous interrompre parce que maintenant on en est à près de 10 minutes. Je regrette infiniment, Madame, il faut progresser. Il y a d'autres personnes qui veulent parler.

Je vous dirai par ailleurs que je considère sur ce dossier que la ville est exemplaire. Donc on n'est pas prêts avec Mme FAYET à recevoir des leçons de morale.

MME NOËL. -

Est-ce que je peux...

M. LE MAIRE. -

Non madame, vous avez terminé. Ce n'est pas possible ! Il y a un règlement intérieur. Vous parlez depuis 10 minutes ! Imaginez que chacun fasse pareil ! Moi je vais demander à chaque membre de la majorité de parler 10 minutes et on y passera la nuit... Ce n'est pas grave...

Ayez quand même un peu de respect pour les autres !

Je constate qu'il y a ici des membres de l'opposition qui sont capables de tenir en 5 minutes et il y en a d'autres qui débordent systématiquement.

Mme FAYET est-ce que vous pouvez répondre en moins de 5 minutes si possible ?

MME FAYET. -

Oui. Je voudrais dire deux ou trois choses.

D'abord je pense que Emmanuelle AJON s'est un peu mélangée dans les chiffres puisqu'elle parlait, si j'ai bien entendu, de 240 places pour Bordeaux. Ça c'était au niveau de la CUB. Il n'a jamais été question de 240 places.

Au niveau de la Communauté Urbaine les objectifs étaient de 344... Marie-Claude dit 374... enfin bref, 300 et quelques, et la réalisation est de 230 places. Donc on a réalisé 70% de ce qui nous était assigné.

Un petit mot sur les emplacements. Il faudrait les faire ici, il faudrait les faire là, il faudrait les faire à Caudéran... Je crois que ce n'est pas du tout comme ça que raisonne le schéma. Le schéma est basé sur des études qui tiennent compte des habitudes des gens du voyage. On ne leur demande pas d'aller là où ils ne veulent pas aller, là où ils n'aiment pas aller et là où ils n'iront jamais. Ce n'est pas la peine de faire des aires dans des endroits où ils n'iront jamais, donc ce n'est pas la peine d'en faire une à Caudéran, ils n'iront jamais. Ça ne les intéresse pas.

Nous, on essaye modestement d'être fidèles à ce que demande le schéma. On considère qu'il y a des gens compétents qui ont regardé les itinéraires. On voit par exemple qu'il faut faire une aire supplémentaire à Pessac. Pourquoi à Pessac ? Parce que c'est autour de l'hôpital. Apparemment le Maire de Pessac a quelques réticences à faire une aire chez lui, mais c'est le schéma qui le demande.

Sur Bordeaux on ne nous a jamais demandé de faire des centaines de places, on nous a demandé de faire une aire à Bordeaux Nord, on l'a faite. On a demandé une aire CUB Rive Droite. Moi j'aurais vu d'un très bon œil que ce soit à Artigues ou à Bouliac. Bon. Le Maire de Bordeaux a choisi que ce soit à Bordeaux-Bastide. Très bien. Donc c'est bon. Je pense qu'on aura rempli tout à fait nos obligations.

Je termine en disant que c'est parfaitement lié à la question de la sédentarisation puisque les familles que nous allons aider à une sédentarisation à La Bastide ce sont bien des Manouches, ce sont bien des gens en caravane qui malheureusement n'ont plus les moyens de faire rouler leur caravane, qui depuis des années sont stabilisés, installés à La Bastide, qui scolarisent très bien leurs enfants, et donc nous les aidons à se stabiliser et peut-être dans quelques années, en ayant un accompagnement avec eux, seront-ils dans des maisons.

Donc c'est bien une continuité dans le parcours de sédentarisation dont il s'agit. Les deux questions sont bien étroitement liées. Donc je pense qu'on fait des efforts sur toute la chaîne, et en particulier sur la chaîne du grand passage où depuis des années on attend des propositions de la Ville de Mérignac et on ne voit rien venir.

A part Bordeaux cette année il n'y aura encore rien d'autre. Je pense qu'on bien fait notre devoir et qu'on n'a pas à en rougir.

M. LE MAIRE. -

C'est ce que je pense aussi, et nous ne ferons que notre devoir. L'agglomération est ainsi faite que Bordeaux n'a pas vocation à recevoir la moitié des gens du voyage.

Pour notre première aire à Bordeaux Nord on a eu beaucoup de mal. Il a fallu que je passe en force, y compris vis-à-vis des élus du quartier - je ne sais pas si M. MAURIN s'en souvient - et aujourd'hui elle fonctionne sans poser de problèmes. Je n'ai pas reçu de protestations des élus de Bordeaux Nord depuis qu'elle est ouverte. Avant si.

Moi je suis prêt à en faire une sur la rive droite alors qu'on aurait pu demander qu'elle soit à cheval sur d'autres communes. On fait notre travail. On fait notre devoir. On ne va pas accueillir la totalité de ces populations puisqu'elles doivent se répartir sur l'ensemble de l'agglomération.

Sur les aires de grand passage, moi je demande vraiment – je l’ai dit à plusieurs reprises – que l’aire de Tourville soit aménagée avant l’été pour ne pas avoir à gérer les mêmes problèmes que l’année dernière au mois d’août. Je pense qu’on va y arriver et que nous n’avons rien à nous reprocher dans ce domaine.

Je mets donc aux voix la 81 : Révision du schéma départemental. Nous acceptons 2 aires et pas 3.

Qui est d’avis de l’approuver ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

Et je mets aux voix la 116 : Le terrain de stabilisation.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

C’est l’unanimité. Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE